

**FICHE  
D'INFORMATIONS  
LEGALES**  
/  
**Document d'Entrée en  
Relation**  
**(Présentation du professionnel)**



La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.  
Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

## L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : COACH INVEST

Adresse siège social : 36 rue Jeanne d'Arc 45000 ORLEANS

SIREN : 793 054 651

NAF / APE : 7022 Z

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez seront utilisées uniquement dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine, pour les besoins de la mission ou des services que nous vous proposons, pour vous fournir des produits et services que vous sollicitez adaptés à votre situation, et pour répondre à l'ensemble de nos obligations légales, réglementaires, fiscales et en matière de délit financier.

Les données personnelles sont collectées et traitées par OLIVIER JONDEAU en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Elles seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litiges.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi « informatique et libertés ». Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au 06.40.97.67.71 et/ou [olivier@coach-investissement.com](mailto:olivier@coach-investissement.com)

## STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller, Olivier JONDEAU, est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 13 006 415 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en investissements Financiers)** : enregistré sous le N° E003579 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org); proposant des prestations de conseils dites non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF

**IAS (Intermédiaire en assurance)**, dans la catégorie « Courtier d'assurance » de type C,

**Intermédiaire en Opération de Banque et en Service de Paiement (COBSP)** non-exclusif, dans la catégorie des courtiers.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 place de Budapest 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs **Agent immobilier** : Carte professionnelle transaction sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 4501 2016 000 012837 délivrée par la CCI du Loiret portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller Olivier JONDEAU, dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie financière suffisante couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, souscrites auprès de Zurich Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le N° de police 7400026945 :

En responsabilité civile professionnelle :

Conseiller en Investissement Financiers d'assurance	1.000.000 € par sinistre et par période
Conseil en Gestion de patrimoine d'assurance	2.000.000 € par sinistre et par période
Intermédiation en assurance d'assurance	2.500.000 € par sinistre et par période
Intermédiation en opérations de Banque et service de Paiement d'assurance	2.000.000 € par sinistre et par période
Transaction sur immeubles et fonds de commerce d'assurance	1.000.000 € par sinistre et par période

En garantie financière :

Intermédiation en opérations de Banque et service de Paiement	115.000 € par période d'assurance
Transaction sur immeubles et fonds de commerce	110.000 € par période d'assurance

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de L'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

**PARTENAIRES, COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (promoteurs)**

Partenaires, Compagnies et fournisseurs, liste évolutive				
Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération	% du capital détenu
ERES	Sté de gestion	Convention de courtage	Commissions / honoraires	0 %
April	Assurance prévoyance	Convention de commercialisation de produit d'assurance prévoyance	Commissions	0 %
Metlife	Assurance prévoyance	Convention de commercialisation prévoyance	Commissions	0 %
Primonial	Sté de gestion	Convention de courtage d'assurance	Commissions	0 %
Cardif	Sté de gestion	Convention de courtage D'assurance	Commissions	0 %
Swiss Life	Assurance vie	Convention de commercialisation	Commissions	0 %
Cardif	Assurance prévoyance	Convention de commercialisation	Commissions	0 %
Générali	Assurance vie	Convention de commercialisation de produit assurance	Commissions	0 %
Société Générale	Bancaire	Convention de partenariat crédit bancaire	Commissions	0 %
Finavéo	Co-courtage	Contrat co-courtage	Commissions	0 %
Banque Populaire	Bancaire	Convention de partenariat crédit bancaire	Commissions	0 %
Crédit Agricole	Bancaire	Convention de partenariat crédit bancaire	Commissions	0 %
SMBL	Immobilier	Mandat de biens immobilier	Commissions	0 %
Simober	Immobilier	Mandat de biens immobilier	Commissions	0 %
Groupe CIR	Immobilier	Mandat de biens immobilier	Commissions	0 %
Id&al groupe	Immobilier	Mandat de biens immobilier	Commissions	0 %
Séverini	Immobilier	Mandat de biens immobilier	Commissions	0 %
OpSoFiE	Courtier / CGP	Partenariat de collaboration	Commissions / honoraires	0 %
EOS Allocations	CIF	Partenariat de collaboration	Commissions / honoraires	0 %

## REMUNERATION ET MODE DE FACTURATION

**Deux modes de rémunération sont envisageables : honoraires et/ou commissions.**

- ✓ Des honoraires pour les missions de conseil et dans le cas de contrat de suivi.
- ✓ Des commissions de la part des fournisseurs dans le cas de commercialisation de solutions.

Le choix du mode de rémunération est défini et contractualisé par une lettre de mission, lorsqu'une mission est proposée.

- I) HONORAIRES** pour les missions de conseils de nos prestations, et dans le cadre du suivi annuel du client. Le client règle uniquement le montant de la prestation qu'il a choisi. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé au client lorsque la mission de prestation aura été accomplie.
- Prestations pôle stratégie patrimoniale => Voir annexe 1
  - Prestations pôle protection sociale => voir annexe 2

Le montant exact de nos honoraires vous sera clairement communiqué dans la lettre de mission que nous vous adresserons préalablement

### II) COMMISSIONS

**Solutions financières** : Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% de ceux-ci. Le niveau réel de notre rémunération sera affinité dès lors qu'une proposition ou recommandation sera fournie. Vous obtiendrez le niveau exact si possible à priori et à défaut à postériori, sur simple demande.

Au titre de votre accompagnement, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Opération de banque et/ou service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné ou de votre part pouvant aller jusqu'à un(1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédits et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées sur le mandat d'intermédiation et au moment de la finalisation de la ou les opération(s).

Votre conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations, ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

### MODE DE FACTURATION

La facturation est effectuée en deux temps :

- Dans un premier temps, règlement par chèque des honoraires à l'acceptation de la lettre de mission. Ce règlement correspond à la charge de travail et aux temps passé sur le dossier client, entre autre la collecte et la retranscription des informations du client, la recherche de solutions, de rédaction du bilan complet avec nos préconisations, leurs points de vigilances ...
- Après remise en mains propres de notre bilan au client, celui-ci a le choix de mettre en place nos préconisations :
  - ⇒ de lui-même, auquel cas le chèque de nos honoraires sera encaissé au 21<sup>ème</sup> jour après acceptation de la lettre de mission,
  - ⇒ avec notre assistance et nos partenaires, auquel cas, la partie de la mission liée aux investissements sera rémunérée directement par des commissions et rétrocessions reçues des fournisseurs au titres des produits éventuellement acquis à la suite des conseils prodigués. Les versements entrent dans le décompte des versements totaux des clients.

Concernant l'aspect tarifaire, vous reconnaissez avoir reçu les tarifs liés aux différentes prestations disponibles : le budget relatif à la mission, dans la mesure de votre acceptation, vous sera détaillé dans une lettre de mission qui suivra ce premier rendez-vous.

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

### Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : au siège social au 36 rue Jeanne d'Arc 45000 ORLÉANS
- Par tel : 06.40.97.67.71
- Par mail : [olivier@coach-investissement.com](mailto:olivier@coach-investissement.com)

### Traitement et réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Saisir un médiateur
<b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise</b> : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
<b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur</b> : <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html">http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html</a>
<u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
<u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</u> Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp">www.anm-conso.com/anacofi-iobsp</a> Site internet IMMOBILIER : <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-immo">www.anm-conso.com/anacofi-immo</a>

## INTÉGRALITÉ DES ANNEXES

Les annexes, ci-après listées, font partie intégrante de cette fiche d'informations légales et en sont indissociables :

- Annexe n°1 : honoraires pôle stratégie patrimoniale
- Annexe n°2 : honoraires actes pôle protection sociale

## Annexe 1 : honoraires actes pôle stratégie patrimoniale

ACTES PÔLE STRATEGIE PATRIMONIALE	TARIF H.T	TARIF T.T.C	CONJOINT H.T	CONJOINT T.T.C
Tarif horaire minimum	Minimum 90€	Minimum 108€		
Tarif horaire maximum	Maximum 250€	Minimum 300€		
Bilan patrimonial	450€	540€	...	...
Audit patrimonial (Bilan + Analyse)	900€	1080€	...	...
Stratégie patrimoniale et optimisation	1690€	2028€	...	...
Valorisation de patrimoine	390€	468€	...	...
Création de patrimoine	490€	588€	...	...
Gestion et audit du patrimoine (points de vigilance)	390€	468€	...	...
Audit contrat d'assurance vie	250€	300€	...	...
Analyse et optimisation du patrimoine détenu	900€	1080€	...	...
Analyse et optimisation du patrimoine immobilier	290€	348€	...	...
Audit de portefeuille	250€	300€	...	...
IR : Analyse + Stratégie + Optimisation	290€	348€	...	...
ISF : Analyse + Stratégie + Optimisation	450€	540€	...	...
Stratégie de préparation à la retraite	500€	600€	...	...
Recherche de solutions	500€	600€	...	...

## Annexe 2 : honoraires actes pôle protection sociale

ACTES PÔLE PROTECTION SOCIALE	TARIF H.T	TARIF T.T.C	CONJOINT H.T	CONJOINT T.T.C
Courtage	Tarif horaire	Tarif horaire		
Courtage forfait individuel	Tarif horaire individuel 80€	Tarif horaire individuel 96€		
Courtage forfait collectif	Tarif horaire collectif 160€	Tarif horaire collectif 192€		
Bilan retraite	495€	594€	295€	354€
Audit retraite	890€	1068€	495€	594€
Actualisation de votre étude Retraite	245€	294€	...	
Régularisation de carrière (en France)	450€ ou 495€	540€ ou 594€	...	
Gestion de la carrière des Expatriés	290€ par pays	348€ par pays	...	
Assistance au rachat de trimestres	290€	348€	...	
Travailler et percevoir la retraite : Cumul emploi retraite	290€	348€	...	
Liquidation des droits à la retraite	890€ ou 990€	1068€ ou 1188€	...	
Coaching retraite pour l'entreprise Bilan Retraite	390€ + 250€ par salarié	468€ + 300€ par salarié	...	
Coaching retraite pour l'entreprise Audit Retraite	690€ + 300€ par salarié	828€ + 360€ par salarié	...	
Coaching retraite pour les actifs ou les retraités	500€ + 100€ (Années suivantes)	600€ + 120€ (Années suivantes)	...	
Analyse qualitative des contrats de protection sociale	450€	540€	...	
Audit de la protection sociale du dirigeant – A.P.S	990€	1188€	...	
Analyse et optimisation de la protection sociale	950€	1140€	...	
Mettre en place un contrat collectif	300€	360€	...	
Veille concurrentielle en protection sociale	350€ + 100€ (Années suivantes)	420€ + 120€ (Années suivantes)	...	
Statut du conjoint collaborateur	490€	588€	...	
Epargne salariale P.E.E / P.E.R.C.O : conseil et mise en place	500€	600€	...	
Accord d'intéressement et participation	1000€	1200€	...	
Créateur ou repreneur d'entreprise, le choix du statut	990€	1188€	...	
Le changement de statut	990€ + options (OPT1 : 490€ / OPT2 : 190€	1188€ + options (OPT1 : 588€ / OPT2 : 228€	...	
Audit de conformité sociale de l'entreprise	650€ + 100€ (Années suivantes)	780€ + 120€ (Années suivantes)		
Renégociation de crédit (*capital restant dû)	1% du CRD* dû : Mini 500€	Non-soumis à TVA		